

**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 27 OCTOBRE 2022 A 18H30**

Présents à la séance : 17

L'An Deux Mil Vingt Deux, **le 27 OCTOBRE A 18H30**

Extrait affiché le :  
03 novembre 2022

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire  
De ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

**4ème séance 2022**

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme TRIQUET Nadia, Mme ADAM  
Nathalie, M. COLIN Joël, M. SALÉRIO Philippe, Mme DUPONT Virginie Adjointes  
et Adjointes, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme PIANT Noëlle,  
M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme  
BENOIT Marie-Hélène, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M.  
KIZILDAG Murat, Mme SCHILLINGER Stella conseillères et conseillers  
municipaux.

**Objet** : Indemnité de fonction des  
conseillers délégués.

**Absents excusés avant donné pouvoir** :

M. CHMIDLIN Stéphane à M. GILET Dominique  
M. RAMBOURG Bernard à Mme PIANT Noëlle  
Mme DEL MASTRO Marie-Claire à M. SALÉRIO Philippe  
M.EVRARD Luc à M. CHARDIN Denis  
M. BAUDONNEL David à Mme TRIQUET Nadia  
Mme TRARBACH Carole à M. COLIN Joël

**Absents excusés** :

Mme FERREIRA-PIERRAT Maria  
M. ROMARY Fabrice  
Mme RAIZNER Stéphanie  
Mme ELI Emilie  
M. PIERRAT-LABOLLE Julien  
M. BURGER Emmanuel

N° 87/2022

**Secrétaire de séance** : Mme SCHILLINGER Stella

Considérant les délibérations n° 19/2020, 22/2022 et 86/2022 ;

Considérant l'élection d'une 8<sup>ème</sup> adjointe qui était jusque-là conseillère  
déléguée ;

Les conseillers municipaux délégués désignés par Monsieur le Maire sont  
dorénavant au nombre de 5. Il s'agit de :

- Madame Marie-Hélène BENOIT, conseillère déléguée aux écoles, à la jeunesse, aux seniors, à l'intergénération, et à la petite enfance,
- Madame Christine RUYER, conseillère déléguée à l'insertion professionnelle, à la vie associative, à l'animation, au commerce et à la redynamisation Bourg-Centre
- Monsieur Dominique GILET, conseiller délégué à la communication
- Monsieur David BAUDONNEL, conseiller délégué aux sports et à la sécurité
- Monsieur Michaël FINANCE, conseiller délégué aux travaux

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le Maire délègue une partie de ses fonctions peuvent recevoir une indemnité de fonction spécifique ; laquelle doit rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée aux indemnités de fonctions du Maire et des Adjoints.

Monsieur le Maire propose de fixer l'indemnité de fonction spécifique au taux inchangé de 7.20 % de l'indice brut 1027 + la majoration de chef-lieu de canton à 4 conseillers délégués et à un taux de 12.20 % de l'indice brut 1027 + la majoration de chef-lieu de canton pour le conseiller délégué aux sports et à la sécurité.

Après en avoir délibéré,

C'est unanimement que le Conseil Municipal, présent et représenté, décide de fixer l'indemnité de fonction des 5 conseillers délégués dans les conditions susdites.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,